

GUYANCOURT, UNE PEAU DE CHAGRIN ? ON N'EST PAS LÀ

POUR SE FAIRE BALADER !!

Guyancourt, le 11 avril 2014

Vous le savez tous, le bail de notre centre de Guyancourt, signé par le Groupe Teleperformance en juillet 2005, arrive à échéance le 30 juin 2014.

Le 20 décembre dernier, la PDG Brigitte Daubry **annonce solennellement** au Comité d'Entreprise que **Teleperformance a choisi de garder le centre de Guyancourt**, et recherche des locaux appropriés pour les salariés et leurs activités. Début janvier, en nous souhaitant la « Bonne Année », la Directrice du centre Nathalie Duret confirme ce choix de la direction, ce qui rassure la plupart des salariés sur le maintien de leur emploi au plus proche des conditions actuelles.

Le 31 mars, une réunion ordinaire du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) est convoquée à Guyancourt. En plus des points « ordinaires », a été ajoutée une question sur le "renouvellement du bail à Guyancourt", car nous savons – au delà des annonces - que les négociations sont encore en cours avec le propriétaire des locaux, et que la signature n'est pas encore effective. **Le 19 mars**, pour compléter la convocation à la réunion CHSCT, **la Direction nous fait parvenir des plans d'occupation de 1200 mètres carrés au 3^e étage de l'Immeuble « Renaissance »**, là où se trouvent les plateaux et bureaux actuellement.

JUSQU'ICI TOUT VA BIEN...

TP se débarrasse logiquement de 3000 de mètres carrés inoccupés depuis de nombreux mois, réduisant ses "coûts fixes" pour permettre aux centres de production français de retrouver l'équilibre : **un plan d'économies, certes, mais pour une fois il semble que les salariés n'en sont pas la première "variable d'ajustement"...** Avec ces 1200 m², la majorité des salariés peut alors continuer à travailler dans des conditions similaires. Seule l'équipe qualité-formation verrait supprimés ses bureaux et serait repositionnée sur le plateau d'appels, car il faut tout de même se serrer un peu pour que tout le monde tienne...

Les salariés du centre, qui ont choisi de rester en 2010 et de ne pas fuir en masse avec le PDV (Plan de Départs Volontaires), ces salariés "préservés" par les suppressions massives d'emplois du second Plan Social en 2011 (contrairement à Pantin dont l'intégralité de l'effectif a été licencié) verraient ainsi leur "confiance récompensée", TP maintient leur site, leurs emplois, leurs activités !

... CE N'ETAIT DONC QU'UN MIRAGE ???

Le 29 mars : lors du Comité d'Entreprise ordinaire, **la direction change complètement son fusil d'épaule**. Ils annoncent que **dorénavant "1200 m² c'est trop grand", et qu'ils n'ont "plus besoin de chercher... que 500, voire 350 m²" !**

Voilà donc qui révèle leur réelle intention !

AVANT de chercher des locaux, ils ont D'ABORD choisi de réduire l'effectif

du centre ! S'ils cherchent « seulement » 350 à 500 m², c'est qu'ils ont D'ABORD décidé de programmer des mobilités forcées vers Asnières, avec tout un plan de redéploiement des activités. Car évidemment 500 m², c'est largement trop petit pour faire tenir tout le monde ! Ils veulent donc faire le ménage avant ... Il s'agit avant tout d'un plan sur les effectifs, pas sur l'immobilier !

LE PLUS DUR, CE N'EST PAS LA CHUTE...C'EST L'ATTERRISSAGE !

Mais pour qui ? le nouveau PDG risque d'avoir des surprises...

Pour ne pas subir, les salariés doivent être prêts à les faire trinquer

ÇA NE DEPEND QUE DE NOUS !

Comme en 2009, comme en 2012... en 2014, au delà de leurs divergences de vue, de leur situation dans l'entreprise, **tous les salariés,**

tous les syndicats seront sans doute d'accord sur un point :

NOUS REFUSONS QUE LES SALARIES

SOIENT TRIÉS COMME DU BETAIL !!

Le PSE de 2009 prévoyait de **trier les gens selon l'activité**. Un mépris total pour les conseillers... **alors qu'on nous traite chaque jour comme des pions interchangeables !**

Grâce à la lutte, à la mobilisation, à la reconnaissance par la Justice du fait que de telles mobilités forcées ne pouvaient pas être légales... des centaines de suppressions d'emplois ont été maintenues, mais **les salariés ont gagné le droit de choisir** : il n'y a eu « formellement » **QUE des départs volontaires**. Le PSE en 2010 ne contenait plus ni mobilités forcées, ni licenciements contraints... cela n'a été possible grâce à la ténacité des salariés organisés en collectifs de lutte, et des syndicats qui les ont accompagnés sans vouloir les manipuler... tel que SUD !

Dans les faits, bien sûr, beaucoup sont partis parce qu'ils étaient trop dégoûtés pour continuer à travailler dans une entreprise qui les avait ainsi trahis. Mais ne sont partis que des « volontaires ».

Nous, salariés du centre de Guyancourt, sommes les « survivants » de cette époque où, pour la direction, tous les coups étaient permis. Nous ne sommes pas restés là pour subir encore et encore leur acharnement, pour attendre de céder à l'épuisement, ni espérer le « coup de grâce ».

En 2011, pour permettre la mise en œuvre d'un **second Plan de Sauvegarde de l'Emploi**, et de centaines de licenciements contraints, certains syndicats ont signé un accord qui « préservait » les emplois à Guyancourt, en échange du licenciement de l'intégralité des salariés de Pantin.

Le syndicat SUD n'a pas hésité à attaquer tous les signataires pour une **clause particulière de l'accord** - qui validait des centaines de licenciements sans application des critères sociaux pourtant imposés par la Loi. Une clause selon laquelle

« compte-tenu de l'éloignement des sites et des difficultés de transport au sein de la région Ile de France », les salariés de Pantin devaient tous être licenciés sur le seul critère géographique, car l'entreprise ne pouvait les muter directement à Paris (Porte de Versailles) et encore moins à Guyancourt...

Le Juge a donné raison à Teleperformance et aux syndicats signataires (CFTC, CFDT, CFE-CGC).

Teleperformance l'a voulu et la Justice a tranché : **« Paris-petite couronne » d'une part, et Guyancourt d'autre part ne constituent PAS le même bassin d'emploi pour les mobilités !!**

Et maintenant, ça serait exactement le contraire ? Trop c'est trop !!

SUD a respecté cette décision de Justice et n'a pas fait appel. Que TP fasse de même :

qu'elle nous respecte, qu'elle respecte la Justice, qu'elle respecte sa parole !

A ce jour, aucun descriptif complet du projet n'a été présenté, à nous de faire pression pour imposer nos choix. **Mardi 15 avril, la convocation à une réunion extraordinaire du Comité d'Entreprise** comporte le point suivant, sans aucune transmission préalable de documents : **« Information sur le projet de redimensionnement du centre de Guyancourt sur un nouveau site et ses conséquences. »**

LEUR PREMIER BUT SERA DE NOUS DIVISER,

NOTRE DEVOIR A TOUS EST DE RESTER UNIS !

DES MERCREDI 16 AVRIL, LES SALARIES SE REUNIRONT EN ASSEMBLEE GENERALE AFIN DE S'INFORMER, DE DEBATTRE, POUR SE DONNER LES MOYENS TOUS ENSEMBLE D'ORGANISER LA RIPOSTE